

RALLUMER LES LUMIÈRES

Justice, savoirs et libertés

L'extrême droite est aux portes du pouvoir. Se dire que le pire n'est jamais certain, est-ce la bonne attitude quand de plus en plus d'alertes en France sont lancées sur la remise en cause des droits, à commencer par la déconsidération de la justice ?

Or sans droits, pas de savoirs, pas de libertés d'expression, de création, de recherche, pas de libertés académiques, pas d'éducation émancipatrice. L'emprise sur cette dimension essentielle des connaissances et de la culture en général est la même dans tous les régimes d'extrême droite.

Ce dossier relève ce que les extrêmes droites font à la République. Les *signaux noirs* sont sous nos yeux. Pour nous, il est temps d'adopter un « catastrophisme éclairé * ».

* Concept emprunté à Jean-Pierre Dupuy.

Syndicalisme et extrême droite, des valeurs antinomiques

PAR ALEXIS TORCHET, SECRÉTAIRE NATIONAL

NOTRE ENGAGEMENT CONTRE L'IDÉOLOGIE D'EXTRÊME DROITE n'est pas lié à des considérations politiciennes mais à un conflit fondamental de valeurs. Cette idéologie, dont la rhétorique tend à se banaliser dans l'espace médiatique et politique, se structure autour de l'inégalitarisme, du nationalisme et de l'autoritarisme*.

L'inégalitarisme de l'extrême droite se fonde sur la différence raciale, culturelle, religieuse, mais aussi économique puisque ses propositions tendent à précariser certains groupes sociaux, dont les populations issues de l'immigration. Le nationalisme de l'extrême droite repose sur le nativisme, c'est-à-dire l'idée que l'origine fonde une communauté nationale fermée. Il entre en contradiction avec le principe d'égalité des droits des agent-e-s contractuel-le-s de la Fonction publique, quelle que soit leur nationalité.

L'inégalitarisme et le nationalisme de l'extrême droite sont également antinomiques avec notre projet d'une École qui accueille tous les enfants, qu'ils soient porteurs de handicap, primo-arrivants ou vivant dans des familles en situation de grande pauvreté – ce projet défend aussi une laïcité des enseignements qui émancipe les élèves sans stigmatiser.

L'autoritarisme brandit la démocratie comme un argument polémique – comme après la condamnation de Marine Le Pen –, mais plaide en fait pour un pouvoir exécutif fort surplombant tous les autres pouvoirs et contrepouvoirs, que ce soit la justice (lire ci-contre Antoine Garapon) – comme le montrent les récentes diatribes du Rassemblement national –, ou la société civile, puisque le même RN défend la suppression du Conseil économique, social et environnemental. Cet autoritarisme ne s'accorde ni de l'autonomie pédagogique des enseignant-e-s, ni de l'indépendance des chercheur-se-s qu'il aspire à caporaliser. Cette vision de la société alimente les pressions contre les agent-e-s public-que-s et trouve des relais dans les sphères complotistes, ce dont témoignent un professeur de collège, élu CFDT, et la chercheuse Dominique Costagliola (p. 29).

Ce combat syndical dépasse nos frontières. Et dernièrement, avec l'investiture de Donald Trump, il se déploie grâce à l'engagement de citoyen-ne-s et de militant-e-s américain-e-s qui luttent contre les opérations de censure touchant les établissements scolaires – leurs personnels et les programmes – dans de nombreux États (lire Neha Bhatia, élue du syndicat National Education Association, p. 27).

L'interview de notre secrétaire confédéral, Olivier Guivarch, qui clôt ce dossier (p. 30) montre que ce combat dépasse évidemment aussi nos champs professionnels et s'inscrit pleinement dans ce que porte au quotidien la CFDT.

* Voir les travaux de François Debras, professeur associé au sein du Centre d'études Démocratie de la faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'université de Liège. Par exemple, « Et si facho n'était plus une insulte ? », Et maintenant ? Le podcast qui t'outille pour défendre la démocratie, 5 décembre 2024, <https://podcast.ausha.co/etmaintenant/debras>



© Radio France / CHRISTOPHE ABRAMOWITZ

La condamnation de Mme Le Pen a suscité des charges anti-juges. Comment analysez-vous cette séquence ?

En France, nous avons une culture «anti-juridique» dans le sens où le lien social est de nature politique : on est français quand on partage les valeurs de la République, ce qui a pour conséquence un rapport à la loi très particulier. On la révère sans nécessairement l'appliquer. Règle rigide, pratique molle disait déjà Tocqueville. Et en effet, notre société reste régulée par un mixte aristocratique-égalitaire qui fait qu'il faut se conformer à l'honneur de son groupe : de la CGT à l'inspection des finances, il faut garder l'amour de ses pairs. La vraie régulation se fait par les groupes, mais la société française évoluant, ce fonctionnement vacille. Jusqu'à il y a une quarantaine d'années, on n'attendait pas forcément du juge qu'il applique la loi comme une règle du jeu, et son rôle était circonscrit à régler les questions de fonds de commerce, de famille, d'ordre public... affaires très importantes mais périphériques par rapport au politique. C'est en train de changer et l'École a un rôle très important à jouer, à mon avis, pour expliquer en quoi la loi dans la société française d'aujourd'hui agit comme une règle du jeu qu'il faut respecter

pour que le jeu social soit productif, efficace. L'affaire Le Pen illustre bien la culture politique française : d'emblée, une interprétation politique a été donnée à une décision de justice qui vient rappeler la règle du jeu. Ce débat est un excellent matériau pédagogique pour remettre les choses à leur place car on a beaucoup parlé de l'inéligibilité de Marine Le Pen, et assez peu de la condamnation pour un crime de corruption consistant à avoir détourné de l'argent public. Et qu'est-ce que la corruption, sinon fausser la règle du jeu ! Donc, elle ne peut pas dire «j'ai faussé la règle du jeu, mais je dénonce les juges qui viendraient fausser la règle du jeu démocratique». Une chose primordiale pour les juges est d'attester la place de la loi. Or la ligne de défense de Marine Le Pen n'a pas été de reconnaître les faits, et partant de s'engager à ne pas récidiver. Je suis persuadé que cette posture d'humilité à l'égard de la loi est vertueuse pour tous les citoyens. On peut être puissant et en même temps, ce qui nous lie ensemble, c'est le respect d'une loi commune – plutôt que de lancer cette attaque contre les magistrats, à mon sens très préoccupante ! En revanche, la décision de la procureure générale d'audiencer cette affaire afin qu'elle passe avant l'élection présidentielle me semble faire partie des gestes normaux à l'égard de l'opinion qui, une fois épuisées les voies de recours, saura à quoi s'en tenir.

Qu'entendre quand on parle de «République des juges» ?
Que les juges jouent un rôle d'arbitre dans la cour des grands, nous n'y étions pas habitués du fait d'une

Antoine Garapon

MAGISTRAT HONORAIRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

répartition implicite des tâches – les choses importantes étaient du ressort du gouvernement, voire du Conseil d'État, et non des juges judiciaires. Ainsi, les juges ne sont pas devenus de nouveaux acteurs politiques ; ce sont les politiques qui sont de nouveaux justiciables. Cette évolution a d'abord touché les acteurs économiques sur la pression des Américains qui, après le Watergate, ont opposé une loi beaucoup plus stricte à leurs entreprises. Pour ne pas perdre en compétitivité, il fallait que leurs concurrents jouent le même jeu. La France ayant tardé à s'aligner, cela lui a couté cher car la justice américaine a poursuivi elle-même les entreprises contrevéntantes (affaires BNP, Alstom...). Il a fallu attendre la loi Sapin 2, votée en 2016, pour se doter de dispositifs anticorruption, notamment d'un parquet national financier compétent dans les affaires de contrats internationaux. Elle a mis en œuvre la Convention judiciaire d'intérêt public par laquelle un justiciable peut négocier une amende avec le parquet financier. Cela choque certains, mais c'est un progrès au regard de l'impunité totale dont



© Ilibusca

jouissaient les personnes morales en matière de corruption. Aujourd’hui la démocratie française est beaucoup plus mature de ce côté-là et c'est une avancée de l'État de droit.

Peut-on critiquer une décision de justice ?

Je suis choqué quand le ministre de l'Intérieur dit qu'il n'appliquera pas des décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). C'est le même qui dit que l'État de droit a des limites. Or non, il n'y a qu'à regarder ce qui se passe aux États-Unis. On peut critiquer les décisions de justice – dans une démocratie saine, c'est indispensable pour faire avancer la loi mais à une condition : ne pas remettre en cause l'institution ! Ce ne sont pas les juges qui comptent, c'est la loi. Il y a un réel danger à contester la légitimité de l'institution à travers des expressions comme le « gouvernement des juges ». On peut critiquer dans le cadre d'une amélioration des institutions (tribunaux, CEDH...), pas de leur destruction.

Vous parlez du rôle de l'École pour éduquer au droit...

En France, il y a une conception brutale de la loi républicaine. C'est triste à dire, mais la loi a été un traité de paix au moment de la Révolution entre l'aristocratie et le peuple, et elle continue d'être chargée d'un certain degré de violence. Ce qu'il faut, c'est comprendre qu'on change de culture. Aujourd'hui, on est davantage dans une loi-règle du jeu, une loi-protection des droits fondamentaux. Ce n'est pas du tout contraire à la République ; cela va dans le sens d'une modernisation de la République par la loi. Pour permettre aux élèves de s'approprier des rôles

juridiques, on peut faire jouer des procès fictifs. Il y a une dimension jeu de rôles, mais comme dans la vie sociale ! Et c'est une façon de percer un certain nombre de faux mystères dont les juristes se drapent pour se protéger de la critique...

Vous défendez la Justice restaurative pour les crimes massifs (viols, incestes)... Mais quel peut être son rôle en milieu scolaire ?

Il y a des choses à inventer car l'École est un

lieu de transmission des valeurs juridiques et aussi un lieu d'expérimentation où les jeunes peuvent comprendre à travers leur expérience scolaire ce qu'est la justice restaurative, c'est-à-dire une justice centrée sur la victime (plus que sur l'auteur), fondée sur le dialogue (plus que sur l'accusation et la punition), et tournée vers l'avenir (plus que vers le passé). Finalement, l'École est un lieu de justice dans tous les sens du terme : on peut y corriger les

inégalités naturelles et sociales, mais encore on peut y mettre en scène quelque chose de plus profond qui est de l'ordre de l'humanité de tous, de la dignité – cela fait référence, par exemple, à l'intégrité morale et sexuelle du corps des élèves... À titre d'exemple d'expériences éclairantes, je citerai un collège aux Ulis qui a mis en place un traitement restauratif de certaines infractions au règlement scolaire, avec une pièce dédiée où tous (parents des intéressé-e-s, personnels scolaires sans distinction : agents de service, administratifs, enseignants qui le veulent...) s'installent en rond, autour de la victime – une dimension horizontale qui sollicite les intervenants dans leur capacité humaine pour traiter d'une manière différente (par la parole, la réunion) le drame social élargi. Une CPE traite les harcèlements via les réseaux sociaux en demandant à l'intéressé-e de lire ses messages à haute voix devant ses parents, sa victime... En deux ans, le collège a divisé par 10 son nombre d'exclusions. Le climat scolaire s'en trouve plus apaisé. ■ **Propos recueillis par Aline Noël**

Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur <https://urls.fr/cfcMZq>

BIOGRAPHIE

Antoine Garapon est né en 1952.

1980-1990 • Juge des enfants à Valenciennes puis à Créteil.

1990-2001 • Maître de conférence à l'École nationale de la magistrature.

2004-2020 • Secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la Justice.

2018-2021 • Membre de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase).

Depuis 2021 • Président de la Commission indépendante

Reconnaissance et réparation pour la réparation des violences sexuelles commises par des membres des congrégations ou ordres religieux.

Antoine Garapon est membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*.

Il anime sur *France Culture* l'émission « Esprit de justice » : <https://urlz.fr/ux7K>

À réécouter : « Faut-il craindre un "gouvernement des juges" ? », 8 janvier 2025 : <https://urlz.fr/ux7N>

Dernier livre paru : *Pour une autre justice. La voie restaurative*, PUF, janvier 2025.

Atteintes aux savoirs

L'AUTRE ENNEMI DE LA LAÏCITÉ DES ENSEIGNEMENTS

Stricto sensu, l'école laïque désigne un système scolaire séparé des institutions religieuses. Cette définition cohabite depuis l'origine avec celle d'une école de l'émancipation intellectuelle, par opposition à un enseignement religieux dogmatique.

Les statuts du Sgen, dès son origine en 1937, explicitent cette vision de la laïcité appliquée à l'enseignement : les adhérents prennent l'engagement « de faire abstraction dans leur enseignement de toute doctrine d'autorité ou de préférence de parti pour former seulement les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté ».

L'article 12 de la Charte de la laïcité à l'École réaffirme clairement ce principe en 2013 : « Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme. »

C'est bien la détestation de cette laïcité des enseignements qui a armé le bras des terroristes islamistes qui ont assassiné Samuel Paty et Dominique Bernard.

La menace islamiste est la seule à être passée à l'acte aujourd'hui ; elle n'est pas le seul péril. L'association Parents vigilants créée par le parti Reconquête d'Eric Zemmour à la rentrée 2022 affiche l'objectif de lutter contre un présumé « grand endoctrinement » à l'École. Dans les faits, il s'agit d'abord pour elle de contester les contenus d'enseignement, et pour cela d'appeler ses membres à faire pression sur les professeurs par la délation, les poussant à l'autocensure. Ainsi, deux enseignants ont été victimes de cyber-harcèlement et menacés pour avoir enseigné les migrations, qui sont pourtant aux programmes de lycée. Cette stratégie, identique à celle des intégristes religieux de tout poil, n'est pas nouvelle. Elle se retrouve ailleurs dans le monde et les extrêmes droites locales ont déjà adopté ces méthodes aux États-Unis, en Russie, en Allemagne ou en Belgique.

On se souvient en 2013-2014 de la campagne orchestrée par une coalition réactionnaire contre les ABCD de



© Pixabay / Pexels

« L'extrême droite attaque l'École, ce n'est pas nouveau »

« Nous sommes en décembre 2017, dans un collège semi-rural du moyen pays niçois, avec des familles en majorité issues du territoire, très peu de l'immigration. La professeure d'éducation musicale fait apprendre aux élèves de 5^e un poème chanté arabo-andalou du XII^e siècle, *Lamma bada yatathanna*. S'ensuit une déferlante d'attaques racistes, haineuses et diffamatoires contre la collègue, la principale et le collège – certains sites d'extrême droite se faisant les champions de l'attaque contre l'établissement : pour l'un, il s'agit d'obliger les enfants à apprendre de l'«arabe» et «dans un but politique, imposer le 'vivre ensemble' et le Remplacement de population en imposant la langue des immigrés» ; quand un autre accuse «La principale musulmane du collège [qui] veut forcer les élèves à apprendre des chants en arabe» ; enfin, un autre – inaccessible depuis – s'en prend directement à la principale, «la bougnoule qui dirige le collège». Une photo avec des élèves et des personnels du collège est détournée, tout le monde se retrouvant voilé ! Des menaces de mort sont laissées sur le répondeur du collège.

Menée par le Sgen-CFDT Côte d'Azur, une intersyndicale presque complète intervient auprès du rectorat et participe à une émission sur France 3 régionale, dénonçant que «la direction de l'établissement, les projets menés dans l'établissement et tout ce qui a trait au vivre ensemble [soient] attaqués et menacés par un certain nombre de sites d'extrême droite qui se sont emparés du sujet».

Le rectorat réagit, trop mollement à notre goût, dans un communiqué où on lit : «l'académie de Nice réagit contre tous propos discriminatoires ou racistes» ■ **Camille Kleinpeter**

l'égalité. Cette coalition s'est reformée en 2024 contre l'Éducation à la vie affective et relationnelle, et sexuelle (Evars). Elle associe aux Parents vigilants le Syndicat de la famille, héritier de la Manif pour tous, l'ultraconservatrice association SOS Éducation et le collectif complotiste Mamans Louves né en 2020, ce dernier étant passé du rejet virulent de la vaccination et du port du masque à l'École au rejet tout aussi virulent de l'Evars.

Cette mouvance plurielle trouve des relais politiques, comme le montre la proposition de loi déposée par un député RN « visant à redéfinir le rôle de l'Éducation nationale dans le domaine de la vie affective et sexuelle des élèves » pour « limiter le rôle de l'État à une information concernant la vie affective et sexuelle plutôt qu'à une éducation ».

C'est bien le questionnement scientifique et pédagogique au cœur du métier enseignant qui est visé au nom de la lutte contre des propagandes fantasmées.

L'extrême droite rappelle ainsi – s'il en était besoin – qu'elle n'est pas laïque, quoi qu'elle puisse en dire.

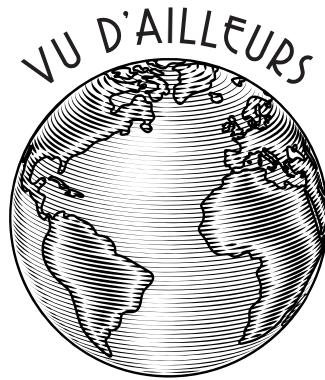
La pédagogie autoritaire qu'elle défend ne tend pas à l'émancipation et n'a jamais produit qu'un conformisme des pratiques et une indifférence envers des valeurs réduites à de l'incantatoire.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques l'a défendu auprès de la ministre : ces remises en cause de la laïcité doivent être traitées comme telles dans un contexte où des personnels ont été mis en cause et pourraient l'être encore. C'est la circulaire du 9 novembre 2022 sur le plan Laïcité dans les écoles et les établissements scolaires* qui doit s'appliquer : elle rappelle notamment qu'«en cas d'atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République, il arrive que des personnels soient mis en cause ou menacés, parfois gravement. Il est indispensable d'apporter un soutien sans faille et immédiat aux personnels afin qu'ils puissent exercer leur métier dans un cadre protecteur.» Ces atteintes doivent être traitées avec la même rigueur et la même intransigeance que les autres, et notre organisation continuera à y veiller. ■ **Alexis Torchet**

* <https://urlz.fr/nRtC>

**Si vous êtes victime de harcèlement
ou de cyberharcèlement, n'attendez
pas, contactez :**
organisation@efrp.cfdt.fr





LA SITUATION DE L'ÉCOLE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le retour de Donald Trump au pouvoir a eu des conséquences immédiates sur l'éducation : licenciements massifs, rafle d'enfants d'immigré·e·s dans les établissements scolaires, pressions sur les enseignant·e·s. Témoignage de Neha Bahtia, experte des politiques éducatives à la National Education Association (NEA), un syndicat d'éducation américain qui compte plus de 3 millions d'adhérent·e·s.

Comment les enseignant·e·s américain·e·s vivent-ils·elles ces premiers mois sous l'administration Trump ?
Ces premiers mois ont été marqués par une avalanche de décrets, de poursuites judiciaires et d'actions illégales visant l'éducation publique. Dès son arrivée au pouvoir, Trump a tenté de réduire le financement de l'éducation publique, menacé les écoles qui encouragent la diversité et l'équité, imposé la reconnaissance de deux genres seulement et pénalisé les enseignants qui soutiennent les élèves immigrés. Nous savons que son administration cible l'éducation, car elle est le pilier de toute société démocratique. Les enseignants états-uniens traversent une période difficile, mais les membres de la NEA sont plus que jamais déterminés à soutenir et à protéger leurs élèves, et ne reculent pas.

Quelles sont les conséquences de la suppression du ministère fédéral de l'Éducation ?

Les efforts de Trump pour démanteler notre ministère fédéral de l'Éducation ont d'énormes conséquences. Le ministère de l'Éducation a pour mission de faire respecter les lois fédérales qui préviennent la discrimination, et de financer l'alimentation, l'éducation et la protection des élèves les plus vulnérables et les plus défavorisés. Bien que le financement fédéral ne représente en moyenne que 10 % du financement de l'éducation publique, les États et les collectivités locales du pays dépendent de ce financement. Il sert à rémunérer le personnel de soutien à l'éducation, à offrir un soutien spécialisé aux élèves en situation de handicap, à gérer les prêts étudiants, à compléter les repas scolaires et à réduire les effectifs des classes. Avec la suppression de plus de la moitié du personnel du ministère de l'Éducation par Trump, nous prévoyons que 420 000 enseignants et personnels de soutien pourraient perdre leur emploi, 7,5 millions d'élèves en situation de handicap pourraient perdre le soutien dont ils ont besoin, et 10 millions pourraient perdre l'accès aux bourses et prêts fédéraux qui aident les élèves les plus marginalisés à poursuivre des études supérieures.



Quelles actions syndicales menez-vous dans le pays pour soutenir les enseignants face aux attaques du gouvernement fédéral ?

En tant qu'organisation forte de 3 millions de membres, notre plus grand atout réside dans notre voix et notre pouvoir collectif. Nous organisons des rassemblements et des débrayages, notamment lors de nos récentes actions du 1^{er} mai qui ont célébré le pouvoir de la solidarité en rassemblant des milliers de membres de la NEA lors de plus de 1300 événements organisés dans les 50 États. Nous avons organisé des formations « Connaitre ses droits » et développé des ressources pour les enseignants afin qu'ils défendent leurs élèves immigrés et leurs élèves LGBTQ+, en mettant l'accent sur les droits des personnes trans. Nous collaborons avec nos affiliés étatiques et locaux pour garantir que leurs conventions collectives prévoient des mécanismes de protection. Nous anticipons les élections de mi-mandat de 2026, où nous lutterons pour que des leaders favorables à l'éducation publique soient élus à tous les niveaux de gouvernement et pour reconquérir le Congrès. La NEA gère un programme national intitulé « See Educators Run », dans le cadre duquel nous formons nos membres à se présenter aux élections, quel que soit leur parti politique, mais unis par leur conviction de l'importance de l'éducation publique. Et surtout, nous trouvons des moyens de continuer à bâtir une communauté, à rire et à développer des partenariats plus profonds et de la solidarité avec les éducateurs à travers le pays et le monde. ■ **Propos recueillis par Dominique Bruneau**

Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur <https://urlz.fr/uZnf>

ATTAQUE CONTRE UN PROJET DU CNRS

Des chercheur·se·s ciblé·e·s par une campagne de dénigrement orchestrée sur le modèle américain



Une campagne de dénigrement en ligne, relayée par certains médias conservateurs et conclue par des pressions parlementaires : l'équipe du projet OpenPortability, rattachée à l'Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France (ISC-PIF, CNRS), a été visée en janvier 2025 par une offensive coordonnée. En cause, un jeu de mots – « HelloQuitteX » – utilisé pour annoncer la plateforme, accusé par ses détracteurs de dissimuler une entreprise militante financée par l'argent public.

OpenPortability est pourtant un projet de recherche parfaitement légal. Il propose un dispositif permettant aux utilisateurs du réseau social X (ex-Twitter) de récupérer leurs données pour les transférer vers d'autres plateformes, conformément au droit européen sur la portabilité (Digital Service Act, article 59). Une initiative qui dérange, selon David Chavalarias, directeur de l'ISC-PIF et coauteur d'un rapport intitulé « L'anti-science version Trump arrive en France * », interrogé à ce sujet : « Le procédé rappelle celui déployé aux États-Unis sous Donald Trump : décrédibiliser la recherche en désinformation en associant ses acteurs à des agendas politiques, puis les cibler via des canaux numériques, médiatiques et judiciaires. »

La campagne débute sur les réseaux sociaux par des accusations de « gauchisme militant », relayées dans les médias du groupe Bolloré (*Cnews, Valeurs actuelles, Europe 1*), puis à l'Assemblée nationale par des députés du RN et de la droite radicale. Elle se termine par une procédure judiciaire engagée par un think tank conservateur.

Selon *Le Monde* et *L'Humanité*, plusieurs acteurs impliqués dans cette séquence seraient proches de Pierre-Édouard Stérin, fondateur de Smartbox et financier du plan « Périclès », exilé fiscal en Belgique, qui ambitionne de consacrer 150 millions d'euros à la promotion d'initiatives idéologiques conservatrices en France. Ce plan prévoit, notamment, de multiplier les contentieux pour « faire changer la peur de camp ».

Les chercheurs visés appartiennent à une équipe connue pour ses travaux sur les réseaux de désinformation et d'influence en ligne. Entre 2017 et 2023, l'ISC-PIF a cartographié les communautés numériques françaises diffusant des contenus climato-sceptiques, antivax ou pro-Kremlin. « Ces attaques ne sont donc pas le fruit du hasard, estime David Chavalarias. Il s'agit d'une opération ciblée contre des travaux qui dérangent. »

Pour le chercheur, cette affaire illustre une importation progressive du modèle américain de lutte contre la science, à des fins idéologiques. « En affaiblissant les structures capables d'identifier et d'analyser la désinformation, on prépare le terrain à des prises de pouvoir par les urnes fondées sur le mensonge. C'est une menace démocratique autant que scientifique. » ■ **Pierre-Yves Saillant CFDT Recherche EPST**

* David Chavalarias, « L'anti-science version Trump arrive en France », Institut des Systèmes Complexes de Paris Ile-de-France, 2025, <https://hal.science/hal-05014849>



© Académie des sciences - Mathieu Baumer

Dominique Costagliola

Épidémiologiste engagée dans la lutte contre la Covid-19 et récompensée à ce titre par le Grand prix de l'Inserm 2020, Dominique Costagliola est une chercheuse dont la voix connue du grand public pour le soin pris à expliquer la démarche scientifique lui a valu d'être harcelée par la complosphère antivax.

En décembre 2021, vous avez été perquisitionnée à votre domicile...

Une enquête pour trafic d'influence avait été diligentée contre moi par le Parquet national financier à la suite d'une plainte de l'association Bon Sens, qui m'accusait d'avoir forcé un collègue anglais, Andrew Hill, à changer la conclusion de sa méta-analyse sur l'ivermectine – ce qui aurait permis à l'OMS de ne pas la recommander pour soigner la Covid. Or dans le même temps, un groupe d'experts du réseau Cochrane investiguait pour l'OMS. Celle-ci n'avait donc aucune raison de s'emparer des résultats d'un autre chercheur! M'étant intéressée aux études sur cette molécule, j'en connaissais bien les biais et m'étais exprimée à ce sujet fin 2020. Aussi, quand un avis préliminaire favorable d'Andrew Hill avait paru début 2021, je lui avais signalé par mail mon étonnement qu'il n'ait pas tenu compte de la qualité des études. Un échange sur la méthodologie habituel entre chercheurs! La conclusion très mesurée d'Andrew Hill sur l'efficacité de l'ivermectine en traitement de la Covid a déclenché un tir nourri de *France Soir* (son patron, Xavier Azalbert, est le président de l'association Bon Sens), avec photo de moi tenant un dossier à Marisol Touraine, présidente d'Unitaid, l'organisation qui finançait la méta-analyse d'Andrew Hill. Sauf que cette photo a été prise en 2013 quand, avec Bernard Begaud, nous avions remis à la ministre de la Santé d'alors notre rapport sur les médicaments. Cet article m'a valu un harcèlement sur Internet. J'ai porté plainte contre Éric Chabrière, ancien bras droit de Didier Raoult, et contre X pour menaces de mort, et l'Inserm a demandé ma mise sous protection fonctionnelle. À ce jour, je n'ai pas de nouvelles de ma plainte, pourtant fondée sur des faits, des écrits circonstanciés. Après la perquisition, je n'ai jamais été interrogée, et mon avocate a appris que l'affaire avait été classée sans suite en mai 2023. Quand elle a fini par obtenir la copie du dossier avec les détails de la plainte, il n'y avait rien sur un quelconque bénéfice de ma part. Regarder si les études sont à fort risque de biais ou non, c'est le BA-ba...

Un mot sur la sape de la science par l'administration Trump ?

Mon domaine de recherche – le VIH et autres maladies infectieuses – est gravement impacté : divisions de recherche et de surveillance fermées, chercheurs renommés licenciés, réseaux d'essais cliniques privés de financement, et restrictions sur les études internationales, notamment en Afrique du Sud – un pays avec une infrastructure permettant de faire de la recherche clinique et qui compte un nombre important de personnes infectées auprès desquelles tester des actions de prévention est fondamental. ■ Propos recueillis par Aline Noël

Retrouvez les entretiens en intégralité sur notre site <https://www.sgen-cfdt.fr/>

Depuis 2017, le Programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil (PAUSE) a accordé plus de 1150 financements pour recevoir 700 chercheur·se·s et artistes en danger dans leur pays d'origine ou renouveler leur contrat d'accueil. Coordonné par le Collège de France, il fonctionne grâce au cofinancement d'environ 140 établissements d'accueil (universités, organismes de recherche, institutions culturelles...). Entretien avec Laura Lohéac, directrice exécutive de PAUSE.



© Patrick Imbert | Collège de France

Avez-vous reçu des candidatures de chercheur·se·s américain·e·s ?

Très peu, mais en recevoir nous poserait un problème de ressources. En effet, ne bénéficiant plus, depuis 2022, d'aides européennes – un temps compensées par des fonds supplémentaires alloués notamment par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la création d'un fonds d'urgence exceptionnel quand l'Ukraine a été attaquée –, nous devons fonctionner avec notre dotation initiale alors que les demandes ne cessent d'augmenter. Si nous n'arrivons pas à lever des fonds, il nous faudra prioriser les dangers, c'est-à-dire choisir entre un chercheur venant d'Afghanistan, de Gaza, d'Ukraine ou des États-Unis. C'est un terrible dilemme! Il faudra aussi choisir entre les demandes de renouvellement et les premières candidatures.

Quelle répartition entre le nouveau programme gouvernemental « Choose France for Science » et PAUSE ?

Heureusement, ce programme n'est pas réservé aux Américains mais ouvert à celles et ceux qui ne peuvent pas continuer leur travail de recherche dans leur pays. Une condition d'entrée est de travailler dans certaines disciplines (santé, climat, numérique, études spatiales...). Il est crucial d'éviter un effet d'éviction : la situation aux États-Unis a suscité beaucoup de mobilisations et pourrait faire oublier les chercheurs qui sont dans cette situation dans beaucoup d'autres pays, voire en danger d'emprisonnement, de torture, de mort. Donc nous alertons et espérons être entendus pour que ce tout nouveau programme s'étende aux chercheurs en danger, conformément à la politique publique menée depuis huit ans – en sachant que PAUSE a besoin de 3,5 millions d'euros supplémentaires pour 2025, dans un temps où l'on entend parler de sommes quinze fois supérieures.

Quelle réponse de la CFDT ?

Entretien avec Olivier Guivarch

Secrétaire national à la Confédération française démocratique du travail (CFDT), Olivier Guivarch est notamment responsable des relations extérieures (politique et mouvement associatif), du suivi du Pacte du pouvoir de vivre, et de la politique des libertés et démocratie.

« Ni neutre ni partisane » est le slogan de la CFDT, qui s'oppose au vote extrême droite. Comment l'interpréter ?

« Ni neutre », car elle est une organisation qui prend part aux débats de société. « Ni partisane », parce qu'elle ne se range sous aucune bannière politique; son action s'inscrit dans le cadre syndical, pas politique. Le projet de société porté par la CFDT s'oppose aux idées d'extrême droite, donc aux partis politiques qui justifient la discrimination, notamment nationale, ce qui est contraire selon nous à la devise républicaine qui promet la liberté, l'égalité et la fraternité. C'est pourquoi la CFDT dialogue avec tous les acteurs de la vie politique et civile, sauf ceux d'extrême droite, appliquant ce que les syndicalistes belges appellent un cordon sanitaire. Le débat n'est pas loyal avec des représentants d'extrême droite, car bien qu'ils s'en défendent, ils remettent en cause l'existence d'organisations syndicales libres.

Quel message aux électeur·trice·s ?

La CFDT dialogue avec tous dans les limites légales de la liberté d'expression qui n'autorise ni les appels à la haine ni les propos discriminatoires. Cela cadre le débat. Tout électeur d'extrême droite n'est pas raciste ou hostile au fait syndical, donc il est possible de discuter avec ceux qui, par dépit ou par défi, choisissent ce vote. Le plus difficile est d'arriver à en détourner ceux qui sont convaincus, car ils ne mesurent pas combien la victoire de telles idées leur serait préjudiciable en tant que citoyen, salarié ou agent, conjoint, parent, ami... Aujourd'hui, nous voyons des électeurs de Trump regretter leur vote. C'est un peu tard ! À nous, CFDT, d'agir pour dissuader d'essayer cette voie.

Qu'est-ce qui dans les discours de l'extrême droite séduit les électeur·trice·s ?

La stratégie électorale du Rassemblement national (RN) est instructive : les électeurs se positionnant de plus en plus en fonction d'intérêts très réduits, le RN a « compilé » les électorats. À côté de sa base de fidèles du Front national (FN) – frange la plus radicale à laquelle il continue de faire des clins



© Joseph Melin

d'œil –, il s'est rallié un électoral populaire, le suffrage des femmes, celui des plus âgés auparavant apeurés par l'image sulfureuse du FN, et il arrive à toucher les catégories socioprofessionnelles favorisées. Pour réussir ce grand écart, il multiplie les supports afin de parler à chacun selon son intérêt immédiat – par exemple, la sécurité dans l'espace public, la réduction des normes et des droits sociaux, la valorisation du travail, la stigmatisation des bénéficiaires d'aides sociales... selon qu'il parle à des chefs d'entreprise, aux travailleurs modestes... Mais, de fait, il ne pourra pas mener une politique qui satisfasse tout le monde.

Comment répondre syndicalement ?

Historiquement, nous savons que l'extrême droite favorise les plus aisés – à nous de le prouver à travers des exemples concrets : ses votes, ses prises de décision, ses expressions, et dans les pays où elle est au pouvoir, la vulnérabilité manifeste des salariés, des agents publics premières victimes de ses programmes économiques et sociaux. On sort du jugement moral pour expliquer en quoi l'extrême droite crée des préjudices graves.

Bien sûr, on ne lutte pas contre les idées d'extrême droite à l'école comme à l'hôpital, dans l'industrie ou dans le bâtiment. La CFDT développe des argumentaires en contextualisant, mais aussi en adoptant une vision générale pour mettre en évidence les contradictions et ainsi équiper les militants pour qu'ils puissent répondre aux préoccupations du terrain. Nous nous appuyons également sur un écosystème d'organisations et associations démocratiques, en particulier celles du Pacte du pouvoir de vivre.

Mais surtout, la CFDT – première organisation syndicale de France – refuse de s'inscrire en réaction : en restant force de propositions, fière de ses valeurs (émancipation, esprit collectif, égalité femmes-hommes, reconnaissance des différences...), de son vocabulaire et de ses méthodes d'action, elle porte au quotidien ses revendications pour obtenir des changements. Pleinement légitime pour parler travail, elle combat concrètement les idées d'extrême droite quand elle s'inscrit dans ce qu'elle connaît le mieux : les réalités du monde du travail et la communauté d'intérêts qui s'y tisse quelles que soient la nationalité, la religion, la couleur de peau... L'essentiel reste d'être identifiée comme une organisation qui dialogue, qui a des propositions pour chacun et chacune, et porte un projet global de société au sein duquel l'extrême droite n'a pas sa place parce qu'elle met en péril notre démocratie et notre modèle social. ■ **Propos recueillis par Aline Noël**